

# PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2024

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le lundi 9 septembre 2024 à 18 heures 00, sous la présidence de Monsieur Patrick RAMBAUT, Maire.

La convocation a été adressée le lundi 2 septembre 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- **Approbation du procès-verbal du 24 juin 2024**
- **CCMD : modification des statuts (réseau de chaleur)**
- **DGFIP : convention de recouvrement**
- **Union des Chasseurs de Dommartin-aux-Bois : subvention exceptionnelle**  
**information du Président**
- **Rénovation du logement communal situé rue d'Hagnécourt**
- **Inondations du 01/08/2024 : dégâts et demande de catastrophe naturelle**
- **Salon des Artisans et Artistes Amateurs 2024 : organisation**
- **Météo France : convention**
- **Informations et questions diverses**

Étaient présents : M. RAMBAUT Patrick, M. BRINGOUT Thierry, Mme CHARLES Édith, Mme FARINEZ Catherine, M. EURIAT Franck, M. SAUNIER Jean-Marie et M. BREGEOT Christophe.  
Absents excusés : Mme DIDELOT Ghislaine et M. COUVREUX Frédéric.  
Procurations: Mme DIDELOT Ghislaine a donné pouvoir à Mme FARINEZ Catherine.  
M. COUVREUX Frédéric a donné pouvoir à M. RAMBAUT Patrick.

- ✓ Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
- ✓ Nombre de Conseillers en exercice : 9
- ✓ Nombre de Conseillers qui assistent à la séance :

- Le quorum est atteint -

M SAUNIER Jean-Marie a été nommé secrétaire de séance.

~~~~~

◇ Approbation du PV du 24 juin 2024 : Approuvé à l'unanimité.

~~~~~

**DÉLIB N° 26/2024 - INTERCOMMUNALITÉ - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIRECOURT-DOMPAIRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt-Dompaire proposé le 25 juin 2024 par le Conseil de Communauté.

Il donne lecture du projet de modification des statuts et de la délibération adoptée par le Conseil de Communauté à savoir :

Retrait des statuts la compétence supplémentaire transférée au titre de l'article L. 5211-17-2 du CGCT :

**« Création et exploitation d'un réseau de chaleur sur la commune de Mirecourt pour les équipements publics suivants :**

- Piscine intercommunale
- Cosecs intercommunaux
- Salle de gymnastique Duveaux intercommunale
- Tennis couverts intercommunaux
- Collège Guy Dolmaire (Département)
- Gendarmerie (Département)
- Lycée Agricole et Forestier (Région)
- Salle Polyvalente Robert Flambeau (Commune)
- Salle Bonn Beuel (Commune)
- Villa Mougénot (Commune) »

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À **9** Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstentions

**ACCEPTE** la modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt-Dompaire tel que présentée.



**DÉLIB N° 27/2024 - CONVENTION - CONVENTION DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES LOCALES AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES VOSGES :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courriel en date du 4 juillet 2024 de Madame ROBERT Audrey, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de recouvrement. Il rappelle au Conseil Municipal que cette convention vise à moderniser la chaîne de recouvrement, de l'émission des titres de recettes au recouvrement final, à consolider le taux de recouvrement et à définir une politique de recouvrement concertée et efficiente, autour d'engagements communs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **9** Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges.



◇ **Union des Chasseurs de Dommartin-aux-Bois :**

**DÉLIB N° 28/2024 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS -  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNION DES  
CHASSEURS DE DOMMARTIN-AUX-BOIS :**

Monsieur le Maire fait propose au Conseil Municipal de verser une subvention à titre exceptionnelle à l'Union des Chasseurs de Dommartin-aux-Bois pour participer aux frais de destruction d'animaux de nuisibles (corbeaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À 9 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 Abstention,

**DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 250,00 € à l'Union des Chasseurs de Dommartin-aux-Bois.

Le Président de l'union des chasseurs de Dommartin aux Bois a transmis à Monsieur le Maire le rapport du tribunal qui l'oblige à quitter la présidence, les délibérations qui le nommaient à ce poste ont été annulées par le tribunal.

Les corbeaux s'installent de nouveau dans le bosquet rue de Harol. En absence de chasseurs autorisés à chasser sur la commune et sur conseil de l'OFB, le louvetier de secteur interviendra pour les déranger. Il interviendra également pour chasser un blaireau qui crée des nuisances à Agémont.



**DÉLIB N° 29/2024 - MARCHÉS PUBLICS - CHOIX DE  
MAÎTRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UNE  
MAISON COMMUNALE 1 RUE D'HAGNÉCOURT :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipale le projet de rénover la maison communale situé 1, rue d'Hagnécourt à Dommartin-aux-Bois.

Il présente la proposition forfaitaire de mission de maîtrise d'œuvre de Vosges Architecture qui comprend le relevé, la mise au propre des plans de l'existant, les plans de projet, le dossier pour déclaration de travaux, le dossier de consultation des entreprises, le suivi des travaux et l'assistance aux opérations de réception des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À 7 Voix POUR, 1 CONTRE (BREGEOT Christophe), 1 Abstention (EURIAT Franck),

**ACCEPTE** la proposition forfaitaire de mission de maîtrise d'œuvre de Vosges Architecture à Epinal pour un montant de 12 030,00 € HT, soit 14 436,00 € TTC pour la rénovation d'un logement communal situé 1 rue d'Hagnécourt.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette maîtrise d'oeuvre.



**◆ Inondations du 1er août 2024 : dégâts et demande en catastrophe naturelle**

Les inondations du 1<sup>er</sup> août 2024 ont créés des dégâts importants dans de nombreuses habitations (plus de 30 déclarations), mais également sur la voirie et les ouvrages. Pour rappel ces derniers ne sont pas assurés. Des devis sont en cours et une demande de participation de l'Etat pourra être présentée.

Une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été déposée, la commission doit se réunir le 17 septembre 2024 pour se prononcer sur cette demande.

Les fossés dans les villages seront curés rapidement. Le réseau pluvial de la rue des trois fontaines est en cours de renouvellement en diamètre 400. Monsieur le Maire dit qu'il faut agir en amont pour diminuer les ruissellements, en mettant en œuvre les préconisations du rapport du Céréma, en particulier la réimplantation des haies dans les devers. Le parapet du pont de la rue du Roné Saint Martin a été endommagé et devra être réparé. Monsieur le Maire indique que le règlement de voirie départementale précise que les riverains sont tenus de recevoir les eaux de ces dernières. Sur notre commune, cela concerne la rue du Pigeolé à Dommartin, la rue de la Pêche et du Poète à Agémont. Par soucis d'équité, les mêmes contraintes sont imposées à tous les habitants de la commune. Thierry BRINGOUT dit qu'il est allé voir le regard de la rue des Champs de la Côte par temps de pluie et il a constaté qu'il ne capte pas la totalité du flux. Il faudra voir sur place.



◇ Salon des Artisans et Artistes Amateurs :

Le salon se tiendra ce dimanche 15 septembre 2024. Les conseillers sont invités à y participer.



**DÉLIB N° 30/2024 - CONVENTION - CONVENTION D'HÉBERGEMENT D'UN PARC À INSTRUMENTS MÉTÉOROLOGIQUES AVEC MÉTÉO FRANCE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courriel en date du 2 septembre 2024 de Madame AROLES Karine, demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de convention d'hébergement de leur station de mesure pour une durée de trois ans qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2027. À l'issue de cette période contractuelle, la convention pourra être renouvelée tacitement, deux fois maximum, pour une période équivalente.

Il rappelle au Conseil Municipal que le montant annuel du loyer était fixé à 160 € auparavant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À 9 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Météo France telle que présentée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027, avec possibilité de renouvellement tacite

**FIXE** le montant du loyer annuel à 160,00 €.



◇ Questions et informations diverses :

**Nouveaux horaires du secrétariat :** lundi de 17h15 à 19h00, jeudi de 16h à 17h, vendredi de 13h à 17h.

**Bibliothèque :** La bibliothèque sera ouverte les mercredis de 9h à 11h, elle ne sera plus ouverte les samedis, à partir du 2 octobre 2024. La commune recherche des bibliothécaires bénévoles pour assurer les permanences et travailler avec les personnes en poste. S'adresser à la bibliothèque ou en mairie.

**EDF** : Le poste centre d'Agémont sera remplacé dans les semaines à venir. Il sera déplacé près de l'abribus.

**SDEV** : Le rapport d'activité du SDEV est à la disposition des élus et des habitants à la mairie.

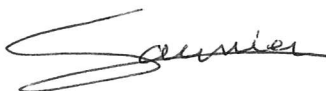
**ONF** : En réponse à la question posée lors de la dernière séance, l'agent ONF a répondu qu'il n'est pas nécessaire de verrouiller à clef la barrière du Rayeux, contrairement à ce qu'il avait été annoncé par le Président de l'union des chasseurs, il n'y a pas de dépôts de poubelles.

Des entrées gratuites pour le salon de l'habitat sont disponibles en mairie.

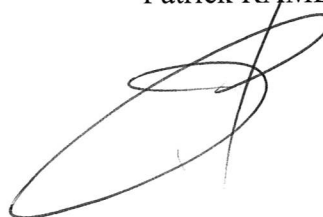
**Intervention du public** : Anthony SACHOT dit que la Gitte est encombrée de branchages et de terre. Monsieur le Maire rappelle que les riverains doivent entretenir les rives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le secrétaire de séance,



Le maire,  
Patrick RAMBAUT



**Liste des délibérations de la séance  
du 09 septembre 2024**

| N° de délibération | Objet des délibérations   |           |
|--------------------|---|-----------|
| 26/2024            | Intercommunalité - Modification des statuts de la communauté de communes Mirecourt-Dompaire                                     | APPROUVÉE |
| 27/2024            | Convention - Convention de recouvrement des créances locales avec la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges | APPROUVÉE |
| 28/2024            | Finances Locales - Subventions - Subvention exceptionnelle à l'Union des Chasseurs de Dommartin-aux-bois                        | APPROUVÉE |
| 29/2024            | Marchés Publics - Choix de maîtrise d'œuvre - Travaux de rénovation d'une maison communale 1 rue d'Hagnécourt                   | APPROUVÉE |
| 30/2024            | Convention - Convention d'hébergement d'un parc à instruments météorologiques avec Météo France                                 | APPROUVÉE |